

# LA HAYE-FOUASSIÈRE

Département de Loire Atlantique (44)



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### MODIFICATION N°4

*Prescription de modification n°9 – Evolution du règlement 1AUs  
Précisions sur les îlots collectifs*

**P4** – Documents relatifs à l'organisation et le déroulé de l'Enquête Publique

LA HAYE  
FOUASSIÈRE

Décembre 2022

Version APPROBATION

*Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 15/12/2022*

<b>DOCUMENT</b>	
<b>Titre</b>	<b>Documents relatifs à l'organisation et le déroulé de l'enquête publique – Modification n°4 du PLU Prescription n°9 – évolution du zonage 1AUs Précisions sur les îlots collectifs</b>
<b>Nombre de pages</b>	12 pages
<b>Documents</b>	5

#### REFERENCES DOCUMENT

<b>Référence du document</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Date validation</b>
vEP_modif4PLU	Version enquête publique	16/09/2022
vappro_modif4PLU_P6_EP	Version approbation de la modif du PLU	15/12/2022

#### SIGNATURES

<b>Rédacteurs</b>		<b>Vérificateur</b>	<b>Approbateur</b>
<b>Elodie MEUNIER</b> Assistante Service Urbanisme	<b>Loïc DUMONT</b> Directeur des Services Techniques	Directeur Général des Services	<b>Vincent MAGRÉ</b> Maire

# SOMMAIRE

---

**Document 1** : Décision du Tribunal Administratif de Nantes n°E22000131/44 du 11/08/2022 désignant le commissaire enquêteur

**Document 2** : Arrêté du Maire n°2022-288b-DG prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°4, prescription n°9 du PLU

**Document 3** : Affiche « Avis d'Enquête publique »

**Document 4** : Certificats d'affichage des « Avis d'enquête publique » du 30/09/2022 et du 10/10/2022

**Document 5** : Articles de presse réglementaires publiés sur Ouest France et Presse Océan le 29/09/2022

## Document 1

Décision du Tribunal Administratif de Nantes n°E22000131/44 du 11/08/2022  
désignant le commissaire enquêteur

N°E22000131/44

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

### Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 22 juillet 2022, le maire de la commune de La Haye-Fouassière (44) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Haye-Fouassière (44).* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022.

DECIDE :

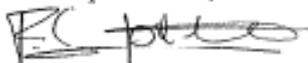
**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Bernard Valy, Chef pôle territorial DDTM Ille et Vilaine, demeurant 12 rue Pierre et Marie Curie à Nantes (44000), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée à la commune de La Haye Fouassière et à Monsieur Bernard VALY.

Fait à Nantes, le 11 août 2022.

Par délégation, pour le président,  
La vice-présidente,



Frédérique SPECHT

## Document 2

Arrêté du Maire n°2022-288b-DG prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°4, prescription n°9 du PLU

**LA HAYE  
FOUASSIÈRE**

N°2022-288b-DG

### ARRÊTÉ DU MAIRE

#### Prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°4, prescription n°9 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de la commune de La Haye-Fouassière,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 101-2 et suivants, L 151-1 et suivants, et R 153-9 et suivants,

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 123-1 et suivants, et R 123-1 à R 123-25,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Haye-Fouassière approuvé le 18 octobre 2012,

**Vu** la délibération n°DEL 2018-23-12 en date du 26/03/2018 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Haye-Fouassière,

**Vu** la délibération n°DEL 2021-03-10 en date du 19/03/2021 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Haye-Fouassière,

**Vu** la délibération n°DEL 2022-03-18 en date du 4/04/2022 prescrivant la modification n°4 (prescription n°9) du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Haye-Fouassière,

**Vu** la décision n°E22000131/44 en date du 18/08/2020 par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Bernard VALY, retraité chef de pôle territorial DDTM Ile et Vilaine, en qualité de Commissaire Enquêteur,

**Vu** les pièces du dossier de la modification du Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique,

**Vu** les avis émis par les personnes publiques associées et annexés au dossier soumis à enquête,

### ARRÊTE

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°4 (prescription n°9) du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de la Haye-Fouassière qui a pour objet la modification du règlement du zonage 1AUS-ZAC de la Sèvre : précisions sur les ilots collectifs.

**Article 2 : Durée de Enquête Publique et modalités de mise à disposition du dossier au Public** Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés du 14 octobre 2022 au 16 novembre 2022 inclus, soit 34 jours, à la Mairie de La Haye-Fouassière aux jours et heures d'ouverture habituels, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur.

Commissaire Enquêteur  
Monsieur Bernard Valy  
Mairie  
6, rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIERE

Ou par mail à l'adresse suivante : [enquete.publique.lhf@gmail.com](mailto:enquete.publique.lhf@gmail.com)

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune. [www.la-haye-fouassiere.fr](http://www.la-haye-fouassiere.fr) ainsi que sur un poste informatique en mairie.

**Article 3 : Désignation du Commissaire Enquêteur**

Monsieur Bernard VALY, retraité chef de pôle territorial DDTM Ile et Vilaine, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Nantes.

**Article 4 : Permanences du Commissaire Enquêteur**

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la mairie de la Haye-Fouassière afin de relever les observations faites sur le projet de la modification du PLU, les jours suivants :

Permanence N°	Date	Horaires	Lieu
1-Ouverture	14/10/2022	9h-12h	Bureau des élu.es RDC
2-permanence	24/10/2022	9h-12h	Bureau des élu.es RDC
3-permanence	5/11/2022	9h-12h	Bureau des élu.es RDC
4-Fermeture	16/11/2022	9h-12h	Bureau des élu.es RDC

**Article 5 : Clôture de l'enquête publique**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Après examen des observations consignées ou annexées au registre, le Commissaire Enquêteur transmettra le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées au Maire dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer, par délibération, sur l'approbation du projet en sa version définitive.

**Article 6 : Diffusion du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur**

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public à la mairie de la Haye-Fouassière, aux jours et heures d'ouverture habituels pendant un an. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

**Article 7 : Mesures de publicité**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Maire, 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête en caractères apparents dans les journaux diffusés dans le Département de Loire-Atlantique désignés ci-après :

- Ouest France
- Presse Océan

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tous autres procédés en usage dans la Commune. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire. Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- Avant l'ouverture de l'enquête e ce qui concerne la première insertion
- Au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

**Article 8 : Notification.**

Une copie du présent arrêté sera adressée :

- Au Préfet de Loire-Atlantique
- Au Président du Tribunal Administratif de Nantes
- Au Commissaire Enquêteur

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Préfet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À La Haye-Fouassière, le 14/09/2022  
Le Maire,  
Vincent MAGRÉ



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

AR-Préfecture de Nantes

044-214400707-20220914-2-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 14-09-2022

Publication le : 14-09-2022



Le Maire,

Vincent MAGRÉ

**Document 3**  
Affiche « Avis d'Enquête publique »

M A I R I E d e L A H A Y E - F O U A S S I E R E

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 14/09/2022  
Monsieur le Maire ouvre une enquête publique  
à la Mairie - 6, Rue de la Gare - 44690 LA HAYE-FOUASSIERE

**du Lundi 14 octobre  
au Vendredi 16 novembre 2022 inclus**

**Prescription de modification n°9 – Evolution du règlement 1AUs  
Précisions sur les îlots collectifs - ZAC de la Sèvre**

Cette enquête se déroulera sur une période de 34 jours consécutifs, aux dates indiquées ci-dessus, pour l'objet indiqué ci-dessus. Le dossier d'enquête déposé à la mairie sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête :

**Aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie :**

Lundi et mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h / Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h  
Jeudi : 9 h - 12 h / Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h / Samedi : 9 h - 12 h - deux samedis par mois

Ou les adresser par écrit, à l'attention de Bernard VALY (retraité chef de pôle territorial DDTM Ile et Vilaine.) chargé de la fonction de commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie – 6, rue de la Gare – 44690 LA HAYE-FOUASSIERE, en vue de les annexer au registre.

Ou les adresser par voie électronique via l'adresse mail : [enquete.publique.lhf@gmail.com](mailto:enquete.publique.lhf@gmail.com)

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- **Vendredi 14 octobre de 9h à 12h**
- **Lundi 24 octobre de 9h à 12h**
- **Samedi 5 novembre de 9h à 12h**
- **Mercredi 16 novembre de 9h à 12h**

Les informations concernant le projet de modification liée à cette enquête peuvent également être consultées via le site internet : <http://www.la-haye-fouassiere.fr>

Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le projet de modification n°4 du PLU, éventuellement modifié suite aux observations, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, autorité compétente.

*En fonction de l'évolution sanitaire l'accueil du public pourra évoluer, les horaires d'ouverture peuvent être restreints et la prise de rendez-vous rendue nécessaire. Préalablement à tout déplacement, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie afin de connaître les modalités pratiques en vigueur (éventuellement prise de rendez-vous, port du masque, se munir de son propre stylo, ...)*

## Document 4

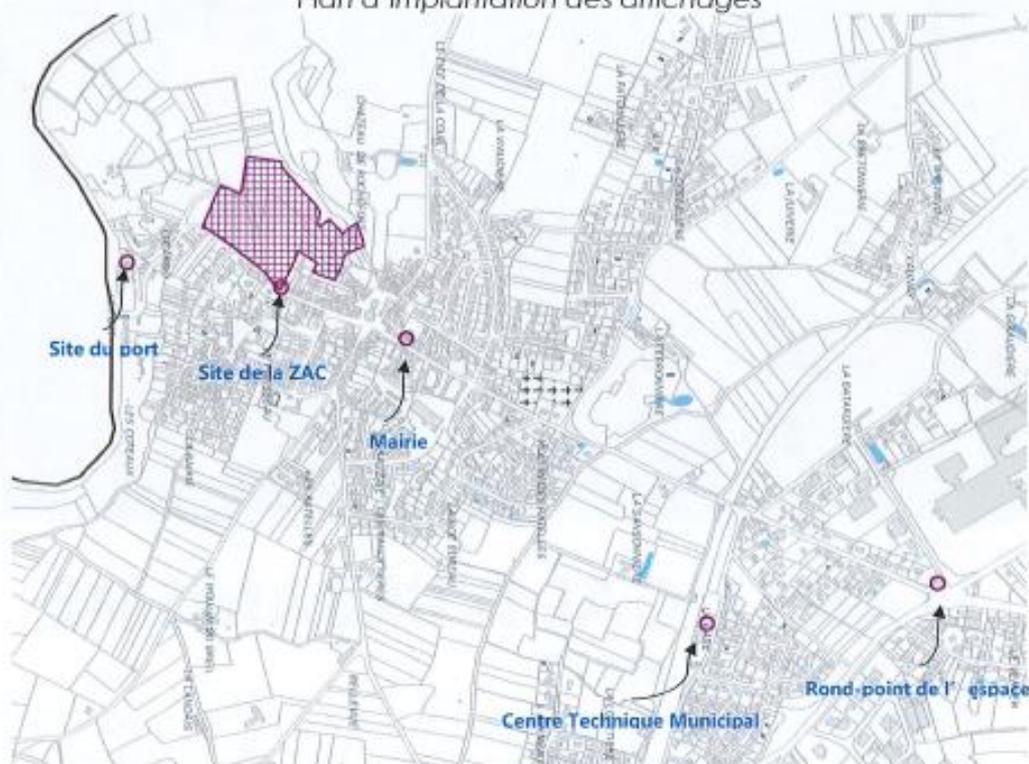
Certificats d'affichage des « Avis d'enquête publique »  
du 30/09/2022 et du 10/10/2022

**LA HAYE  
FOUASSIÈRE**

# CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Vincent MAGRE, Maire de la commune de la Haye-Fouassière, certifie que l'avis d'enquête publique, concernant la modification n°4 (prescription n°9) Evolution règlement secteur 1AUs – ZAC de la Sèvre est intégralement affiché en différents point du territoire communal (Cf. cartographie ci-dessous) à compter du 30 septembre 2022 et tout au long de l'enquête soit jusqu'au 16 novembre, inclus.

Plan d'implantation des affichages



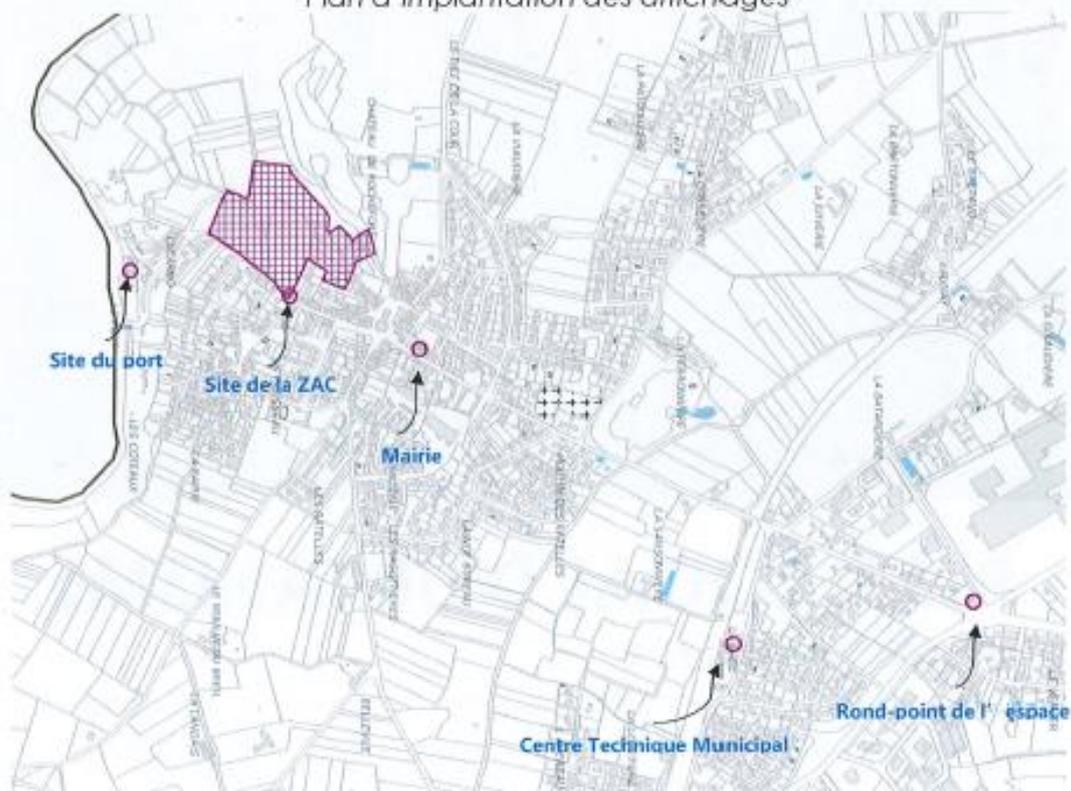
Fait à la Haye-Fouassière, le 30/09/2022

**Vincent MAGRE**  
Maire de la Haye-Fouassière



Je soussigné Vincent MAGRE, Maire de la commune de la Haye-Fouassière, certifie que l’avis d’enquête publique, concernant la modification n°4 (prescription n°9) Evolution règlement secteur 1AUs – ZAC de la Sèvre est intégralement affiché en différents point du territoire communal (Cf. cartographie ci-dessous) à compter du 30 septembre 2022 et tout au long de l’enquête soit jusqu’au 16 novembre, inclus.

Plan d’implantation des affichages





Fait à la Haye-Fouassière, le 10/10/2022

**Vincent MAGRE**  
Maire de la Haye-Fouassière



## Document 5

Articles de presse réglementaires publiés sur Ouest France et Presse Océan le 29/09/2022

Ouest-France Loire-Atlantique  
Jeudi 29 septembre 2022

**Presse Océan**  
JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

**Projet de modification n° 4  
(prescription n° 9)  
du Plan local d'urbanisme**

**AVIS  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est informé que, par arrêté municipal n° 2022-288b-DG en date du 14 septembre 2022, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n° 4 (prescription n° 9) du PLU.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 34 jours consécutifs du 14 octobre au 16 novembre 2022 inclus.

Cette modification a pour objet la modification du règlement du zonage 1AUS-ZAC de la Sèvre : précisions sur les ilots collectifs.

Le commissaire enquêteur, M. Bernard Valy se tiendra à la disposition du public en mairie aux jours et heures suivants :

- vendredi 14 octobre de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 24 octobre de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 5 novembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 16 novembre de 9 h 00 à 12 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique directement à :

[enquete.publique.lhf@gmail.com](mailto:enquete.publique.lhf@gmail.com)

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet suivant :

<http://www.la-haye-fouassiere.fr>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

**Projet de modification n° 4  
(prescription n° 9)  
du Plan local d'urbanisme**

**AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE**

Le public est informé que, par arrêté municipal n° 2022-288b-DG en date du 14 septembre 2022, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n° 4 (prescription n° 9) du PLU.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 34 jours consécutifs du 14 octobre au 16 novembre 2022 inclus.

Cette modification a pour objet la modification du règlement du zonage 1AUS-ZAC de la Sèvre : précisions sur les ilots collectifs.

Le commissaire enquêteur, M. Bernard Valy se tiendra à la disposition du public en mairie aux jours et heures suivants :

- vendredi 14 octobre de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 24 octobre de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 5 novembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 16 novembre de 9 h 00 à 12 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique directement à :

[enquete.publique.lhf@gmail.com](mailto:enquete.publique.lhf@gmail.com)

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet suivant :

<http://www.la-haye-fouassiere.fr>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.